



N° 551

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2012.

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative à la nomination du directeur général
de la société anonyme BPI-Groupe.*

(Deuxième lecture)

TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

ANNEXE AU RAPPORT

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : **349, 419** et T.A. 53.
2^{ème} lecture : **487**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **175, 189, 190** et T.A. 47 (2012-2013).

Article 1^{er}

(Non modifié)

① La quarante et unième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi rédigée :

② «

Société anonyme BPI-Groupe	Directeur général
----------------------------	-------------------

 »

Article 2

(Suppression maintenue)